

Règlements du concours Métamorphose pour votre jardin de Jardin des Rives (13 mai au 15 août 2011) :

Le prix à gagner consiste de 750 \$ de vivaces indigènes ou ornementales en valeur au détail, taxes en sus et 250 \$ en service de consultation à domicile, pour une valeur totale de 1000 \$. Aucun achat requis. Ce concours s'adresse à tout résident du Canada âgé de 18 ans et plus, avant le 14 août 2011 à 17 h. Pour participer, veuillez remplir le coupon de participation à cette fin. Les coupons de participations sont disponibles chez Jardin des Rives. Inscription par téléphone ou télécopieur non acceptée. Les chances de gagner dépendent du nombre de coupons reçus. La personne gagnante sera tirée à partir de l'ensemble des coupons de participation. Prix non monnayable et non transférable. Le tirage aura lieu le 15 août 2011 à 10 h, au bureau de Jardin des Rives, situé au 3165 route des Tulipes, La Conception. Le gagnant sera contacté par téléphone avant le 30 août, 2011. Le gagnant doit répondre à la question d'habileté suivante : $100 \text{ multiplié par } 4 + (\text{plus}) 60 - (\text{moins}) 10 = 450$. Un certificat pour la valeur du prix lui sera envoyé par la poste. Le prix doit être réclamé avant le 30 août 2012.

Sont exclus du concours les employés, agents et représentants de Jardin des rives et de ses agences de publicité et de promotion, de ses fournisseurs de prix, de matériel et de services liés au présent concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, soeurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés. Une seule participation par personne.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Rules for Transform Your Garden - Jardin des Rives contest (May 13 to August 15, 2011):

The prize comprises perennials in a retail value of \$750 plus tax, and a home consultation valued at \$250 plus tax. No purchase required. To participate, fill out the coupon ballot. Ballots can be obtained at Jardin des Rives. Faxes are not accepted. Probability of winning depends on the number of entries received. The winner is selected based on a manual pick of the one coupon for all entries received. Limit of one entry per person. No cash value, non transferable. Draw will be held on August 15, 2011 at 10 a.m. at Jardin des Rives, 3165 route des Tulipes, La Conception, Québec. The winner will be contacted by telephone before August 30, 2011. The winner must answer the following skill testing question: $100 \text{ multiplied by } 4 + (\text{plus}) 60 - (\text{minus}) 10 = 450$. A certificate for the value of the prize will be mailed to the winner. The winner has until August 30, 2012 to claim his prize.

This contest is open to all resident of Canada, 18 years-old and over before August 14, 2011 at 5 p.m., with the exception of employees, agents, and representatives of Jardin des Rives, their subsidiaries, their affiliated companies, their parent companies, their advertising and promotions agencies, and the suppliers of prizes, materials or services used in connection with this contest, as well as the members of their immediate families (brothers, sisters, children, fathers, and mothers), their legal or common-law spouses,

and anyone living in the same households as these employees, representatives and agents.

Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.